

Procès-Verbal
Conseil Municipal
2 avril 2024

Membres : 23
En exercice : 23
Présents : 19
Représentés : 04 Voix délibératives totales : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 avril à 18 heures, se sont réunis, dans la salle du Conseil de la ville de Bury, les Membres du Conseil municipal de la ville de BURY, légalement convoqués le 26 mars deux mille vingt-quatre, sous la Présidence de **monsieur David BELVAL, Maire**.

PRÉSENTS :

M. David BELVAL, Maire, Mme Véronique DELABROY, M. Laurent GUYARD, Mme Ingrid LACAU, Adjoints au Maire.

M. Jean-Pierre AUTIN, Mme Teresa BELGHERBI, Mme Françoise CHASSEING, Mme Karen DYS, Mme Véronique FAY, M. Sylvain GALY, M. Cyril GOULARD, Mme Valéry GUILMAIN, M. Jean-Marc HENONIN, Mme Isabelle MANIETTE, M. Mathieu MONTAIGNE, M. Christian MOUREY, Mme Nadia PIAI, M. Didier THIBERGE, Mme Marie-Hélène VANDROMME, membres du Conseil municipal.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

M. Pascal DEMAILLY-LAHLOUH donne pouvoir à M. David BELVAL.

Mme Myriam GALLOIS-MONTBRUN donne pouvoir à Mme Ingrid LACAU.

M. Jérôme GRUAIST donne pouvoir à M. Laurent GUYARD.

Mme Delphine MALLARD donne pouvoir à Mme Véronique DELABROY.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal à 18h00, et donne lecture des excusés et des pouvoirs.

M. Jean Pierre Autin est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 1er février 2024.
2. Rendu compte des décisions prises par monsieur le maire en vertu de sa délégation prévue à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.
3. Compte de Gestion 2023.
4. Compte Administratif 2023.
5. Affectation des résultats 2023.
6. Taux d'imposition 2024.
7. Subvention aux Associations 2024.
8. Participation des Communes extérieures aux frais de scolarités 2023-2024.
9. Budget Primitif 2024.
10. Consommation électrique REB.
11. Centre de Loisirs : recrutement saisonnier.
12. Création de postes.
13. Prime pouvoir d'achat exceptionnelle.
14. Subvention au SIRS
15. Achat de parcelles
16. Questions diverses.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 1^{er} février 2024

Sans autre remarque, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Rendu compte des Décisions

En vertu de l'article L2122-22, monsieur le Maire doit rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal, des décisions qu'il a pris en vertu des compétences qui lui ont été déléguées par le conseil municipal :

- Décision DEC.2024-02 concernant une demande de subvention pour une étude de sol église de Bury.
- Décision DEC.2024-03 concernant une demande de subvention pour la défense incendie bâtiments communaux.
- Décision DEC.2024-04 concernant les contrats d'entretien du chauffage de l'école Lesieur et de la salle d'activités (852 € annuel pour Lesieur et 3 380 € annuel pour la salle d'activités).

Compte de gestion 2023

Monsieur le Maire propose de donner quitus au Percepteur pour le Compte de Gestion 2023.

Sans autre question, la délibération approuvant le compte de gestion 2023 est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Compte administratif 2023

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif est un document élaboré et présenté au Conseil municipal pour approbation. Celui-ci reprend toutes les recettes et dépenses sur chaque section (fonctionnement et investissement) de l'année écoulée et certifie de la bonne application du budget primitif et des budgets rectificatifs. Ce document est présenté et voté une fois par an par le Conseil municipal.

Pour faire un résumé succinct de ce compte présenté en détail lors de la commission finance, il est noté une légère augmentation de nos dépenses à caractère général (011) autour de +15% due essentiellement à la rénovation de la maison au 20 rue Jean-Jaurès et le coût de l'énergie + 27%, en moyenne sur les 5 dernières années, ces dépenses se montent à 659 000 €. De la même manière, les dépenses de personnel autour des 1 300 000 euros (+5,75%) sont stables.

En investissement, sur 2023, il n'y a pas eu de grosses opérations du fait du refus de nos demandes de subventions. Par contre, plusieurs actions de moindre ampleur ont été menées pour l'entretien et l'équipement de nos bâtiments : Travaux sur les chaudières, création du parking rue Jean-Jaurès, changement du portail à l'école du Centre, achat d'une maison à la Cité Herminie, installation d'une borne électrique au SJ, etc... Il faut tenir compte aussi de l'achat du mini-bus au service jeunesse. Pour finir, toujours en investissement, plusieurs études ont été conduites pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux et la rénovation de l'église pour la réalisation de futurs travaux sur 2024/2025.

Afin de procéder au vote, Monsieur le Maire laisse sa place à Mme DELABROY et sort de la salle, Mme DELABROY donne lecture des résultats :

Fonctionnement vue d'ensemble Compte administratif 2023

Dépenses	Montant	Recettes	Montant2
011 Charges à caractères générales	772 530.76 €	002 Excedent antérieur reporté fonctionnement	0.00 €
012 Charges du personnel	1 362 991.48 €	013 Atténuations de charges	58 622.70 €
014 Atténuations de produits	105 273.00 €	042 Opérations d'ordre entre section	143 180.52 €
023 Virement à la section d'investissement	0.00 €	70 Produits des services	177 899.55 €
042 Opérations d'ordre entre section	170 370.64 €	73 Impôts et taxes	231 836.29 €
65 Autres charges de gestion courante	195 342.01 €	731 Fiscalité locale	1 555 540.32 €
66 Charges financières	69 712.39 €	74 Dotations et participations	745 441.25 €
67 Charges exceptionnelles	275.00 €	75 Autres produits gestion courante	187 940.40 €
68 Dotations aux provisions	59.53 €	76 Produits financiers	21.18 €
		77 Produits exceptionnels	110 476.00 €
	2 676 554.81 €		3 210 958.21 €
		Résultat	534 403.40 €

Investissement vue d'ensemble Compte administratif 2023

Dépenses	Montant	Recettes	Montant2
001 Solde d'exécution d'investissement reporté	0.00 €	001 Solde d'exécution d'investissement reporté	0.00 €
040 Opérations d'ordre entre section	143 180.52 €	021 Virement de la section de fonctionnement	0.00 €
041 Opérations patrimoniales	6 720.00 €	024 Produits des cessions	0.00 €
10 Dotations Fonds divers réserves	14 971.23 €	040 opérations d'ordre entre section	170 370.64 €
13 Subventions d'investissement	0.00 €	041 Opérations patrimoniales	6 720.00 €
16 Remboursement emprunts	192 607.00 €	10 Dotations Fonds Divers Reserves	429 382.74 €
20 Immobilisations incorporelles	31 860.00 €	13 Subventions d'investissement	104 794.85 €
204 - Subvention d'équipement	11 958.75 €	16 Emprunts et dettes assimilées	0.00 €
21 immobilisations corporelles	191 557.04 €	21 Immobilisations corporelles	0.00 €
23 Immobilisations en cours	149 469.37 €	204 Subvention d'équipement versée	0.00 €
26 Participations et créances rattachées	- €	23 Immobilisations en cours	- €
	742 323.91 €		711 268.23 €
Résultat	-31 055.68 €		

Sans autre question, le compte administratif 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Affectation des résultats 2023.

La section de fonctionnement étant en excédent, la somme dégagée est utilisée en priorité pour couvrir un éventuel déficit de fonctionnement antérieur. Ensuite, elle permet de couvrir un besoin de financement de la section d'investissement (affectation au compte 1068. S'il reste encore des fonds après ces deux opérations, la somme restante peut être affectée de manière libre : soit à l'investissement (pour couvrir des besoins futurs), soit en report de recettes de fonctionnement, c'est-à-dire en inscrivant ces crédits au budget suivant.

Sur ces bases, monsieur le Maire donne lecture de l'affectation des résultats 2023 :

Recettes de fonctionnement	3 210 958.21 €	
Dépenses de fonctionnement	2 676 554.81 €	
Report exercice 2022 recettes	1 143 457.81 €	
Résultat de clôture 2023	1 677 861.21 €	
Recettes investissement	711 268.23 €	
Dépenses investissement	742 323.91 €	
Report exercice 2022 dépenses	-53 293.25 €	
Résultat de clôture 2023	-84 348.93 €	À mettre au <u>compte 001 dépenses</u> investissement BP 2024
Besoin de financement des Restes à réaliser	151 500.00 €	
Manque donc par rapport au résultat de clôture en investissement	235 848.93 €	Cette somme est déduite du résultat de clôture de fonctionnement. A mettre au <u>compte 1068</u> investissement I/R BP 2024
Reste donc en fonctionnement un résultat à mettre au <u>compte 002</u> Excédent de fonctionnement reporté au BP 2024	1 442 012.28 €	

Sans autre question, la délibération approuvant ces affectations est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Taux d'imposition 2024

Eu égard la situation financière de la commune, l'augmentation mécanique des bases imposables et les difficultés économiques subies par de nombreux ménages, après débat lors de la commission budgétaire proposant de ne pas augmenter les taux, monsieur le Maire soumet au vote le maintien des taux en vigueur pour 2024 :

- Taxe foncière bâtie (TFB) 57.90
- Taxe foncière non bâties (TFNB) 82.29
- Taxe d'habitation (TH) 16.12

Sans autre question, la délibération approuvant ces taux est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Subvention 2024 aux Associations

Monsieur le Maire présente au Conseil les propositions de subvention, débattues en commission finances, aux associations :

ALB 1 500 €	Judokas de Bury 1 300 €
Anciens combattants de Bury (UMRAC) 300 €	LASSAL 150 €
Angy-Bury Tennis de Table 400 €	Les Restaurants du Cœur 300 €
Association Mucicale Bury (AMB) 900 €	Mouy Asso Thérain Ahtlétic Club 1 000 €
Ass parents d'élèves -RPI Bury Rousseloy 300 €	Mouy Basket 500 €
Association Soins Palliatifs (ASP) 100 €	Olympique club de Bury 1 000 €
Association Sportive Collège de MOUY 300 €	Patrimoine Culturel et Historique 1 000 €
Association Video Travelling 200 €	Rando Club Burysien 300 €
CLAPE 400 €	REB 10 000 €
Comité des Fêtes 13 000 €	Sauvegarde Vestiges Dury Saint Claude 200 €
Compagnie d'arc Bury 900 €	Sauvegarde Vieilles Pierres 200 €
Croix Rouge Française 300 €	Secours Catholique 300 €
Cyclo Club Burysien 750 €	Souvenir Français 100 €
Emmaüs 300 €	U.N.C-A.F.N 200 €
E.N.V.O.L 100 €	UNAPEI OISE 100 €
Foyer socio Educatif Collège Mouy 300 €	Union sportive de Balagny 750 €
Jardins Familiaux 500 €	US Mouy Tennis 500 €

Sans autre question, la délibération approuvant le versement de ces subventions est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

Participation des Communes extérieures aux frais de scolarités 2024

Monsieur le Maire propose pour l'année 2024 de fixer la participation financière aux frais de scolarité des communes extérieures à 900 euros par enfant scolarisé.

Sans autre question, la délibération approuvant cette participation financière est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Budget Primitif 2024

Lors de la commission finances, Monsieur le Maire a exposé l'ensemble des dépenses et recettes prévues au BP 2024. Celles-ci sont détaillées sur les tableaux transmis par mail la semaine dernière et distribués en séance.

Lors de la lecture du Budget en commission finances, un point a été fait sur les efforts de la commune cherche à stabiliser voir à baisser le montant des charges courantes. En 2023, l'augmentation du coût de l'énergie a été limitée, d'une part, grâce aux mesures d'économie (thermostat, baisse des températures, etc...) et d'autre part, grâce à la sécurité qu'offre le marché SE60 et le bouclier tarifaire. Normalement, pour 2024 la stratégie de SE60 a permis d'obtenir un coût de la fourniture d'électricité en dessous du coût 2023 (aides 2023 déduites) et de compenser la hausse de la TICFE de 2024. (Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité).

Par ailleurs, un budget important est mobilisé pour la rénovation des logements destinés à la location (70 000 €), ces dépenses seront ensuite « virées » en section d'investissement dans le cadre des régies de travaux. Il faut aussi prévoir le nettoyage de l'église estimé à 20 000 €, une demande de subvention a été déposée.

Les charges du personnel au chapitre 012 restent constantes avec une légère augmentation de 4% pour tenir compte de l'évolution des carrières. Il est à noter pour 2024, 2 départs à la retraite et une mise en disponibilité au service technique, un recrutement est à prévoir sur ce service. Le chapitre 65 en fonctionnement est consacré aux indemnités des élus (réajusté à 3 adjoints) et aux subventions. Pour 2024, la participation au SIRS est de 90 300€ (42 enfants à 2 150 €).

Les recettes de fonctionnement sont constituées de l'excédent reporté, des dotations de l'État, de la fiscalité locale, des recettes du service scolaire et du revenu des immeubles, pour 2024 ceux-ci sont en baisse (- 60 000 €) suite au transfert du pôle médical donc des loyers.

En dépense d'investissement, il est prévu les dépenses pour lesquelles nous avons sollicité des subventions, soit :

- La rénovation énergétique pour 819 000 €.
- L'achat d'un tracteur pour 45 000 €.
- Mise aux normes sécurité incendie pour une somme évaluée à 50 000 €
- Rénovation des lavoirs pour 20 000 €

Les recettes d'investissement sont couvertes en grande partie grâce au prélèvement sur la section de fonctionnement de 801 598 € et les subventions pour 732 340 €.

Monsieur le Maire propose de voter le budget primitif ainsi constitué :

**Budget Primitif 2024
Fonctionnement vue d'ensemble**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant2
011 Charges à caractères générales	1 047 620.00 €	002 Excédent antérieur reporté fonctionnement	1 442 012.28 €
012 Charges du personnel	1 424 000.00 €	013 Atténuations de charges	30 000.00 €
014 Atténuations de produits	105 310.00 €	042 Opérations d'ordre entre section	0.00 €
023 Virement à la section d'investissement	851 598.00 €	70 Produits des services	147 000.00 €
042 Opérations d'ordre entre section	60 000.00 €	73 Impôts et taxes	219 380.00 €
65 Autres charges de gestion courante	199 330.00 €	731 Fiscalité locale	1 614 380.00 €
66 Charges financières	70 000.00 €	74 Dotations et participations	825 503.00 €
67 Charges exceptionnelles	2 000.00 €	75 Autres produits gestion courante	113 100.00 €
68 Dotations aux provisions	275.00 €	76 Produits financiers	20.00 €
		77 Produits exceptionnels	500.00 €
	3 760 133.00 €		4 391 895.28 €
		Résultat	631 762.28 €

Investissement vue d'ensemble

Dépenses	Montant	Recettes	Montant2
001 Solde d'exécution d'investissement reporté	84 348.93 €	001 Solde d'exécution d'investissement reporté	0.00 €
040 Opérations d'ordre entre section	0.00 €	021 Virement de la section de fonctionnement	851 598.00 €
041 Opérations patrimoniales	31 860.00 €	024 Produits des cessions	0.00 €
10 Dotations Fonds divers réserves	6 684.00 €	040 opérations d'ordre entre section	60 000.00 €
13 Subventions d'investissement	0.00 €	041 Opérations patrimoniales	31 860.00 €
16 Remboursement emprunts	200 000.00 €	10 Dotations Fonds Divers Reserves	245 874.93 €
20 Immobilisations incorporelles	88 000.00 €	13 Subventions d'investissement	732 340.00 €
204 - Subvention d'équipement	0.00 €	16 Emprunts et dettes assimilées	0.00 €
21 immobilisations corporelles	691 500.00 €	21 Immobilisations corporelles	0.00 €
23 Immobilisations en cours	819 280.00 €	204 Subvention d'équipement versée	0.00 €
26 Participations et créances rattachées	- €	23 Immobilisations en cours	- €
	1 921 672.93 €		1 921 672.93 €

Sans autre question, la délibération approuvant le Budget primitif 2024 est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Consommation électrique REB

Il a été convenu avec REB que l'association devait prendre à sa charge la consommation électrique des locaux. Toutefois, le transfert n'a pu se faire pour janvier et février de cette année, Engie a donc facturé la commune à hauteur de 2 576,10 €, somme que monsieur le Maire propose de récupérer auprès de REB. Mme Dextre a régularisé la situation depuis.

Sans autre question, la délibération approuvant ce principe est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Centre de Loisirs : recrutement saisonnier

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des conseillers, le recrutement de 7 agents contractuels pour juillet 2024, à temps plein, dans le grade d'Adjoint d'animation de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour la période estivale. C'est un recrutement pour 3 semaines.

Sans autre question, la délibération approuvant ces recrutements est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Création de postes

Monsieur le Maire propose de créer 2 postes permanents permettant de régulariser la situation de deux agents qui seront recrutés sur des CDD.

Un emploi permanent est créé pour répondre à l'activité normale et habituelle de l'administration. Sur ce type d'emplois, la priorité est donnée aux fonctionnaires et aux lauréats de concours. Le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents reste donc un mode de recrutement dérogatoire. Pour Bury le motif dérogatoire est de faire face temporairement à la vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu par un fonctionnaire et assurer la continuité du service.

Sans autre question, la délibération approuvant ces créations et la mise à jour du tableau des effectifs est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Prime pouvoir d'achat exceptionnelle

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle a été instaurée, sous conditions, pour les agents de la fonction publique de l'État, de la fonction publique hospitalière ainsi que pour les militaires par un décret du 31 juillet 2023. Elle vise à soutenir les agents publics face à l'inflation et son versement a démarré en octobre 2023.

Les collectivités territoriales peuvent décider de mettre en œuvre ou non cette prime. Contrairement aux fonctions publiques d'État et hospitalière pour lesquelles elle est obligatoire, la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle est facultative dans la fonction publique territoriale.

Le décret indique un barème comprenant 7 tranches correspondant à la rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023. Les primes peuvent être comprises entre 300 à 800 € selon la tranche. Monsieur le Maire propose donc de faire bénéficier de cette prime les agents de la commune sans restriction, ce qui représente un coût global de 10 576 euros.

Sans autre question, la délibération approuvant le versement de la prime de pouvoir d'achat est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Subvention au SIRS

Comme chaque année, il est nécessaire d'acter la participation de la commune au SIRS. Pour 2024, celle-ci se décompose de la manière suivante : 42 élèves x 2 150 € = 90 300 € pour Bury et pour Rousseloy : 16 élèves soit 34 400 €.

Sans autre question, la délibération approuvant la participation de la commune au SIRS est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Achat/Vente de parcelles

Monsieur le Maire propose l'achat des parcelles E1490, 1491, 1492, 1806, 1809 et 1811 à Mme Van Breussegem pour une contenance de 134a 38ca au prix de 7 000 €

Ces parcelles situées dans le secteur « Marais du Bois » constitueront une réserve foncière pour la commune.

Sans autre question, la délibération approuvant l'achat de ces parcelles est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.




Question diverse

Un point est fait par Monsieur le Maire sur les futurs travaux de raccordement à l'entrée de Saint-Claude pour les nouveaux pavillons.

La discussion s'engage ensuite sur la possibilité de donner à plusieurs emplacements publics (Stade, salle communale, place, etc.) un nom d'adjoint à la mairie, malheureusement décédé dans l'exercice de leur fonction à l'instar de MM. Rolland Bonnard, Claude Saintomer, Claude Bourson et dernièrement Réginald Theroude.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance à 21h20 :

Procès-verbal approuvé en séance, le 1^{er} juillet 2024

<p>Le Président de séance David BELVAL Maire de Bury</p>  	<p>Le secrétaire de séance M. Jean-Pierre AUTIN Conseiller municipal</p> 
--	--